



A retenir

- BLACK ROT** Des symptômes sur grappes ont fait leur apparition. La source d'inoculum est importante. Surveillez les risques de pluies et les rosées matinales.
- MILDIU** Le mildiou est bien implanté dans le vignoble. Soyez très vigilants. Surveillez les prévisions météo cette semaine.
- OIDIUM** Le stade de sensibilité maximale est en cours jusqu'à fermeture de la grappe complète. Soyez extrêmement vigilants.
- VERS DE GRAPPE** Les pontes de deuxième génération ont peut-être débuté.
- FLAVESCENCE DOREE** 2ème traitement obligatoire du 21 juin au 3 juillet 2022 en conventionnel, et du 17 au 29 juin pour l'AB.
- XYLELLA FASTIDIOSA** Aucun cas de *Xylella fastidiosa* découvert sur vigne en Occitanie à ce jour. Dans le monde, il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex*, seule sous-espèce présente en Occitanie. Plus d'informations en annexe ([focus Xylella Fastidiosa](#)).



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00








Comité de validation :
Syndicat du Chasselas de
Moissac, CEFEL, Chambre
d'agriculture du Tarn-et-
Garonne, Qualisol, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

MÉTÉO

• Prévisions du 22 juin au 28 juin 2022

	Mer 22	Jeu 23	Vend 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27	Mar 28
Températures	18-26	16-27	16-26	15-25	13-23	13-28	15-31
Tendances							

En cette fin de semaine, les températures sont montées à des niveaux inédits pour cette période, entraînant quelques symptômes de brûlures.

Des pluies sont tombées jeudi et dimanche sur certaines zones. Il y a une grande disparité selon les secteurs.

Les températures sont désormais redescendues, et une perturbation pluvieuse est attendue pour cette semaine.

PHENOLOGIE

Stades BBCH	75	77
Descriptif des stades	Baies taille grains de pois	Fermeture de la grappe
Précoces *		
Tardives **		

* Variétés à débourrement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL SEEDLESS.

** Variétés à débourrement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA.

Code couleur : **Stade majoritaire** Stade présent

Les grappes semblent assez harmonieuses, même si on dénombre quelques grappes un peu compactes.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

- **Situation dans les parcelles**

De nombreux symptômes sur grappes observés en divers points depuis la fin de la semaine dernière. Il s'agit probablement des symptômes à rattacher à des contaminations épidémiques suite aux pluies du 8 au 12 juin. Soulignons que les grappes sont peu sporulées.

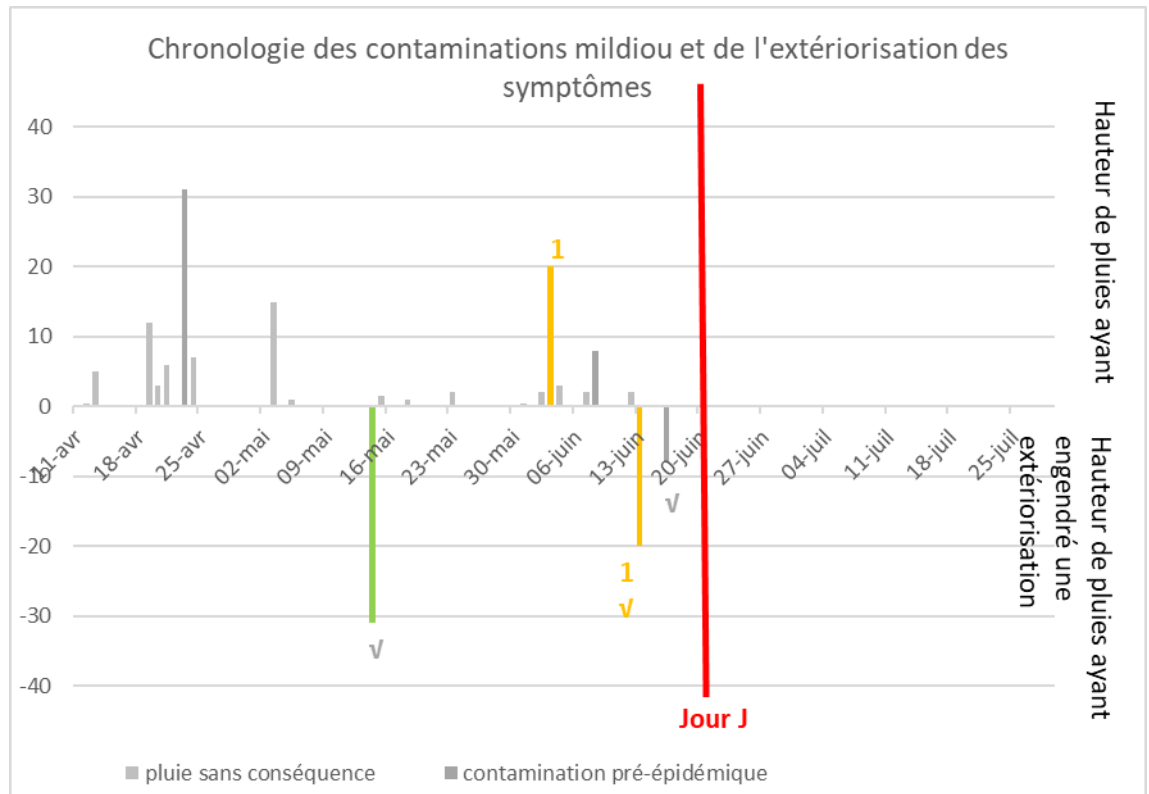


Symptômes de mildiou et de Black Rot sur feuille - Photo syndicat du Chasselas de Moissac

Évaluation du risque : Sur le terrain, nous constatons une présence forte de la maladie. La pression est toujours dépendante des hauteurs de pluies qui tombent sur votre secteur. Soyez attentifs aux pluies orageuses de cette fin de semaine.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires. L'effeuillage et la suppression des entre-cœurs aère la zone des grappes et limite le développement du mildiou.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protger/liste-des-produits-de-biocontrol>. Contactez votre technicien.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le Tarn et Garonne et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait).

Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe ✓ indique une observation de ces symptômes

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation dans les parcelles

Des symptômes sur grappes sont visibles à ce jour. Comme prévu, les taches disséminées dans les parcelles, qui représentaient une source d'inoculum au plus près des grappes, ont permis un repiquage. Ce n'est pas catastrophique, car l'intensité est assez faible à l'échelle du vignoble, mais c'est assez préoccupant à cette période.

Évaluation du risque : Les pluies prévues cette semaine pourront engendrer des contaminations depuis les taches installées sur les feuilles en ce début de saison. Ces contaminations seront d'autant plus importantes que les pluies auront été abondantes. Des contaminations pourraient avoir lieu en cas de précipitations. Surveillez vos parcelles.



Black rot - Photo Syndicat du Chasselas

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Éléments de biologie

La sensibilité est grande jusqu'à fermeture de la grappe sur l'ensemble des parcelles.

Évaluation du risque : Le risque reste important. Sur les parcelles à risque, **soyez extrêmement vigilants.**

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Modelisation

Nous avons des données de modélisation menée par l'IFV. A ce jour, le modèle indique que nous sommes au milieu de la période des pontes.

• Situation dans les parcelles

Très peu de papillons d'Eudémis capturés par notre réseau de piègeurs. En revanche, 20 papillons d'Eulia capturés ce week-end à Boudou. Surveillez l'apparition des pontes. Nous allons bientôt voir éclore les premières larves de la deuxième génération.

Évaluation du risque : Le vol est en cours sur tous les secteurs. Surveillez le dépôt des pontes et le stade tête noire afin de gérer au mieux la G2.

Techniques alternatives : Confusion sexuelle.

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Situation dans les parcelles

Les populations larvaires semblent en baisse. Les adultes sont très présents.

Évaluation du risque : Risque moyen pour l'instant. Surveillez vos parcelles. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

FLAVESCENCE DOREE (SCAPHOIDEUS TITANUS)

• Situation dans les parcelles

A défaut d'informations concernant notre secteur, nous retiendrons que les larves au stade L3 sont présentes sur la vigne dans les départements voisins. Des symptômes peuvent être d'ores et déjà visibles.

Évaluation du risque : Les dates des traitements obligatoires sont à effectuer selon les dates fixées par la DRAAF:

T1	du 7 au 19 juin	Terminé
T2	en conventionnel : 14 jours après le T1 (21 juin au 3 juin) en AB : 10 jours après le T1 (17 au 29 juin)	En cours En cours
T3	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque (dates à préciser ultérieurement) en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque (du 27 au 9 juillet)	A définir Prochainement

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet aux larves de cicadelles de remonter dans la végétation. Il faut épamprer avant le T1 afin d'en augmenter l'efficacité.

OBSERVATIONS DIVERSES

Chlorose ferrique

Carence en potasse

Carence en magnésium

Symptômes de brûlure

Prochain BSV le 28 juin

Liens vers des documents annexes disponibles au téléchargement :

[Liste des mesures alternatives et prophylactiques en viticulture](#)

[La note technique commune vigne 2022](#)

FOCUS *XYLELLA FASTIDIOSA*

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de revente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon », des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute), par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures ;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...

En Occitanie, seule la sous-espèce ***multiplex*** a été détectée, **principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula spp.*), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*)**. La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392.html>

Evaluation du risque : A ce jour, aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en France.

Dans le monde, il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex*, seule sous-espèce présente en Occitanie.

Seule la sous-espèce *fastidiosa* est identifiée comme une menace pour la vigne.

• Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
4. Jaunissement voire rougissement du feuillage ;
5. Dessèchement marginal du limbe ;
6. Nanisme de la plante.



Symptômes sur cépage chardonnay – Photo Pr Naser Amanifar Shahrekord (Iran)



Symptômes sur feuille – Photo J. Clark, Université de Californie



Pétiole persistant – Photo : J. Clark et A.H. Purcell, Université de Californie



Défaut d'aoutement – Photo ANSES

• Que faire en présence d'un foyer ?

Xylella fastidiosa est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées ;
- **la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.**

[L'arrêté national du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

Pour les foyers de l'Aude et du Gard, [l'arrêté signé le 3 mai 2022](#) par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.

Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* n'est présente que dans les îles Baléares (Espagne).

Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.

En



cas de suspicion de foyer, contactez rapidement la DRAAF Occitanie. Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

- **Pour plus d'informations**

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales>

Site internet DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html>

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tam-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Focus *Xylella fastidiosa* rédigé par la DRAAF Occitanie

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.